

**GUIDE DE L'ÉTUDIANT.E**  
**ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON**

**ANNÉE 2021-2022**

## Edito

Bienvenue à l'École de Théâtre de Lyon !

Vous débutez une formation passionnante, car vous êtes passionné.e.s, et les professeurs sont des artistes passionnés aussi.

Mais au-delà de la passion, cette formation nécessite du travail, de la rigueur, de l'exigence.

Toute l'équipe pédagogique et la direction de l'école vous accompagneront avec bienveillance, mais aussi avec une exigence qu'ils savent incontournable dans le métier que vous exercerez.

En ce début d'année 2021-2022, nous voulons vous faire part d'événements importants pour l'école :

- Tout d'abord, l'ETL a été créée en septembre 2011, nous allons donc célébrer ses 10 ans.

Nous organiserons un événement tous ensemble, élèves, intervenants, direction, avec le public. Nous attendrons le printemps pour cela.

- Et enfin, le 15 janvier 1622 naissait Molière, et nous aimerions aussi marquer cet anniversaire. Des propositions seront faites dès le début de l'année.

Pour illustrer nos propos, nous vous faisons part d'une phrase d'un grand metteur en scène.

*« La première chose que doivent apprendre les jeunes élèves d'art dramatique, ce n'est pas l'ivresse du théâtre mais bien ses exigences. »*

Ingmar BERGMAN

## Sommaire

### I – PRÉSENTATION DE LA FORMATION

- 1) Les matières
- 2) Les stages
- 3) Les enseignants

### II – DATES CLÉS

### III – RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

### IV - SUIVI PÉDAGOGIQUE / ÉVALUATION

- 1) Système de notation
- 2) Périodes d'évaluation
- 3) Grilles d'évaluation

### V – NUMÉROS UTILES

### VI - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (annexe)

## I – PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Une formation complète de l'acteur dans un cadre professionnalisant. Et un accompagnement, pour les élèves désireux de passer les concours des grandes écoles nationales.

### 1) Les matières

- **Les fondamentaux** sont l'art dramatique, le théâtre : jeu de l'acteur, travail du texte, versification, voix et corps, théâtre forum, jeu en anglais, mais aussi chant et danse.
- **Les modules annexes** peuvent varier d'une année à l'autre. Ils ne sont pas tous enseignés au cours d'une année. Ils sont étalés sur les trois années.
- **Les stages** viennent compléter la formation.

### 1 - LES FONDAMENTAUX

**Le corps, la voix, le souffle, la sensibilité de chacun. La sensation de soi, la création par le plateau. Le travail avec le partenaire, l'atmosphère créatrice du groupe...**

#### **JEU DE L'ACTEUR**

*Plusieurs intervenants, plusieurs approches.*

Le projet pédagogique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre d'aujourd'hui, tel qu'il s'exprime dans sa richesse et sa diversité. Il s'agit de donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, et d'accompagner les élèves vers l'autonomie.

#### **TRAVAIL DU TEXTE**

*Les textes, et tout ce que cela induit, permettent aux apprentis-comédiens d'enrichir leur vocabulaire de la langue, et leur vocabulaire intérieur.*

Découvrir les textes, les dire à haute voix, les entendre. Se les approprier, se les mettre en bouche, travailler la diction... En comprendre tout le sens, la construction, la métrique...  
L'exigence de la versification renforce l'aisance dont le futur comédien aura besoin.

#### **BIOMÉCANIQUE / VOIX ET CORPS**

*Une semaine intensive en début d'année, puis pratique pendant une partie de la 1<sup>ère</sup> année, afin d'acquérir des outils dont chaque élève pourra se servir tout au long de son cursus.*

La biomécanique et l'entraînement de l'acteur par les exercices physiques. Yoga. Acrobatie douce. Jonglage. Jeux de sensations, de collectif. Exercices d'écoute, d'improvisations corporelles. Travailler le corps et le souffle afin de faire sortir sa voix. Les objectifs sont nombreux et essentiels dans la pratique du théâtre :

- L'appréhension de l'action et de l'exercice physique, l'apprentissage d'un échauffement autonome
- L'ouverture de la sensation de soi, du travail avec les partenaires, de l'expressivité et de la créativité.
- La constitution d'un groupe dynamique, dans un but commun.

#### **CHANT**

*Maîtrise d'un des outils essentiels du comédien : la voix.*

Comment fonctionne l'appareil phonatoire, comment se situer et situer le son : posture, souffle, placement vocal. Apprendre à découvrir sa voix, étoffer sa palette de sons, trouver la justesse....

Le travail vocal s'appuie sur 3 points fondamentaux :

- L'écoute
- La conscience de son corps
- La conscience de l'espace

## **DANSE**

*Maîtrise d'un des outils essentiels du comédien : le corps.*

Maîtrise du rythme, lâcher prise du corps...C'est un travail et une expérience de contact physique.

L'enseignement se fait sur 3 axes :

- La conscience de son corps
- L'équilibre : ancrage dans le sol, centre de gravité.
- La technique : aborder l'aspect technique, physique et rigoureux de certaines danses.

Chant et danse : ces deux disciplines ne peuvent qu'enrichir et compléter la formation de l'acteur.

## **2 - LES MODULES**

**Au cours des trois années sont également enseignées, outre les matières principales, des disciplines comme :**

- L'escrime et l'apprentissage aux combats de scène, avec un maître d'armes,
- La commedia dell'arte,
- Le jeu face caméra,
- La préparation aux castings,
- Théâtre en Anglais
- Le travail de la voix en studio d'enregistrement,
- La marionnette
- Le maquillage
- La communication, l'administration.....

Toutes ces matières sont organisées sous forme de petits modules, et varient selon les années.

### **2) Les stages**

**Une période de stage en milieu professionnel , vient, chaque année, enrichir la palette de connaissances des apprentis-comédiens.**

Un accompagnement par la direction de l'école permet le suivi de l'élève durant cette période.

C'est un premier pas vers la découverte de la profession sous diverses facettes. C'est aussi les premiers contacts vers de potentielles opportunités de travail à la sortie de l'école.

### **3) Les enseignants**

**Les enseignant-e-s** sont comédiens, comédiennes, metteurs en scène, chanteurs, chanteuses, danseurs, danseuses, issus d'écoles prestigieuses, d'horizons différents dans un objectif d'ouverture (ENSATT, ENM de Villeurbanne, Conservatoire de Lyon, Conservatoire de Paris, Comédie de Saint-Étienne, GITIS de Moscou, Broadway Dance Center de New-York, Conservatoire Royal de Bruxelles...).

Toutes et tous sont professionnel.le.s de la scène, et ont actuellement des activités artistiques en cours.

## II- DATES CLÉS

### DATES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉES

Lundi 27/09/2021 – de 8h30 à 10h – puis de 10h à 13h	Accueil, présentation 1 <sup>er</sup> cours de biomécanique
Du 28/09 au 1er/10 – 9h à 12h – au Parc de la Tête d'Or	Stage de biomécanique commun élèves 1 <sup>è</sup> , 2 <sup>è</sup> , 3 <sup>è</sup> années
Lundi 04/10 – à l'ETL (Lyon 1 <sup>er</sup> )	Début des cours 9h : 2 <sup>è</sup> et 3 <sup>è</sup> années / 13h30 : 1 <sup>è</sup> année
Semaine du 25/10 – de 9h à 12h	Module voix en studio 3 <sup>è</sup> année
Du samedi 30/10 au mardi 02/11 inclus	Congé de Toussaint 1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> années
Mercredi 05/11	Reprise des cours
Jeudi 11/11	Armistice – Férié 1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> années
Jeudi 16 et vendredi 17/12	Spectacle autonomie 3 <sup>è</sup> année
Du samedi 18/12/2020 au mardi 04/01/2021 inclus	Vacances de Noël (2 semaines + 2 jours)
Mercredi 05/01	Reprise des cours
Vendredi 07, samedi 08, dimanche 09/01- 9h-17h	SALON ÉTUDIANT
Du 5 au 14/01- de 9h à 13h	Module Jeu face caméra 3 <sup>è</sup> année
Semaine du 17/01 – de 9h à 12h	Module Préparation au casting 3 <sup>è</sup> année
Semaine du 24/01 – de 9h à 12h	Module clown 3 <sup>è</sup> année
Semaine du 24/01	Restitutions 1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> années (fin 1 <sup>er</sup> semestre)
Jeudi 03/02 – 18H	CONSEIL DE CLASSE
Semaine du 07/01	Entretiens individuels 1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> années
Du 31/01 au 25/02	Stage en milieu professionnel – 1 <sup>è</sup> année (4 sem.)
Du 31/01 au 11/03	Stage en milieu professionnel – 2 <sup>è</sup> et 3 <sup>è</sup> années (6 sem.)
28/02 – 13H30	Reprise des cours 1 <sup>è</sup> année
14/03 – 9H	Reprise des cours 2 <sup>è</sup> et 3 <sup>è</sup> années
Semaine du 14/03 – de 9h à 13h	Module d'anglais 2 <sup>è</sup> année
Samedi 26/03 – de 10h à 16h	JOURNÉE PORTES OUVERTES
Mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8/04	Spectacle de sortie d'école 3 <sup>è</sup> année
Mardi 12/04	Entretiens individuels 3 <sup>è</sup> année – Fin d'année 3 <sup>è</sup>
Semaine du 11/04 – de 13h30 à 16h30	Module d'escrime 1 <sup>è</sup> année
Du samedi 16/04 au dimanche 24/04	Vacances de Pâques 2 <sup>è</sup> année
Du samedi 16/04 au dimanche 01/05 inclus	Vacances de Pâques 1 <sup>è</sup> année
Semaine du 25/04 – de 9h à 13h	Module de Commedia dell'arte 2 <sup>è</sup> année
Lundi 02/05	Reprise des cours 1 <sup>è</sup> année
Samedi 07/05 – de 10h à 16h	JOURNÉE PORTES OUVERTES
Vendredi 10/06	Fin d'année 1 <sup>è</sup> - Restitution
Vendredi 24/06	Fin d'année 2 <sup>è</sup> - Restitution
Vendredi 24/06 – 14h	CONSEIL DE CLASSE
Semaine du 27/06	Entretiens individuels 1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> années

**+ Fête des 10 ans à programmer tous ensemble !**

### III – RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

L'apprentissage au métier de comédien et comédienne est exigeant. Bien que le verbe "jouer" soit employé, cela représente un travail, qui demande un entretien rigoureux du corps, de la voix et de la mémoire, ainsi qu'une réflexion et un questionnement permanents. Une implication et un investissement sérieux sont demandés à chacun.e. Le travail ici fait partie d'un échange entre intervenants et élèves, et d'un échange au sein du groupe. La notion de groupe est primordiale.

#### 1 - TRAVAIL PENDANT LES COURS

##### a) Participation

La participation aux cours est obligatoire quelque soit la matière enseignée. La participation pendant les cours est notée. Celle-ci inclut :

- L'assiduité
- L'écoute
- L'absence de bavardages
- La capacité à produire ce qui est demandé par le professeur (textes sus, scènes répétées)
- La capacité à fournir des propositions
- La capacité à travailler avec le groupe

##### b) Respect

- La tenue doit être adaptée en fonction de la demande des professeurs.
- Un comportement respectueux est exigé envers les professeurs et envers les élèves.
- Le travail doit obligatoirement être effectué en fonction de la demande des professeurs.

#### 2 - TRAVAIL EN DEHORS DES COURS

##### a) 30 minutes avant le 1er cours

Tous les élèves doivent arriver une demi-heure avant le cours. C'est un temps d'échange entre élèves, de changement de tenue, de pratique d'un échauffement (training de l'acteur, biomécanique). En effet, commencer un cours après s'être échauffé permet d'optimiser le temps de l'enseignement.

**b) Travail à fournir** Le travail personnel demandé par les professeurs d'un cours à l'autre doit impérativement être effectué ou rendu en temps voulu. Un texte doit être su, une scène répétée lorsque cela a été demandé. Un apport de travail personnel a forcément un impact positif sur le groupe. À contrario, le manque de travail personnel affecte le groupe de manière négative, et ralentit la progression de toutes et tous. Un contrôle continu est effectué, les travaux notés.

#### 3 - STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Une période de l'année est consacrée à une immersion en milieu professionnel.

##### a) Recherche

Dès le début de l'année au sein de l'école, chaque élève doit se mettre en quête d'une structure pouvant l'accueillir pendant la période indiquée. La direction et l'équipe pédagogique sont en mesure de proposer un accompagnement à la recherche de stage.

##### b) Pendant le stage

Les stagiaires doivent s'adapter et suivre les règles de la structure. Ils doivent respecter les horaires qui sont établis par une convention de stage entre la structure professionnelle et l'école.

##### c) Rapport de stage

Chaque stagiaire doit fournir un rapport de stage à l'issue de celui-ci. Toutes les modalités lui seront transmises en temps voulu.

##### d) Évaluation

Chaque structure accueillant un/e stagiaire doit évaluer le/la stagiaire. Cette évaluation est comprise dans la notation finale de l'élève au sein de l'école.

## IV – SUIVI PÉDAGOGIQUE / ÉVALUATIONS

Tout élève fait l'objet d'un suivi et d'évaluations par les intervenant.e.s  
Les évaluations se font sur une échelle de notes.

**ÉVALUATIONS** pour chaque élève :

Les critères d'évaluation ont été établis en fonction de chaque discipline.

3 notes sont attribuées, par enseignant, comme suit :

### **1<sup>er</sup> SEMESTRE**

- 1 – Savoir-faire : une note sur 30 points
  - 2 – Savoir-être : une note sur 10 points
  - 3 – Restitutions de travaux : une note sur 20 points
- Un commentaire

### **2<sup>ème</sup> SEMESTRE**

- 1 – Savoir-faire : une note sur 30 points
  - 2 – Savoir-être : une note sur 10 points
  - 3 – Restitutions de travaux : une note sur 20 points
- Un commentaire

N.B. Le niveau d'exigence augmente du 1<sup>er</sup> semestre au 2<sup>ème</sup>.

Chaque élève bénéficie d'un entretien individuel avec la Direction à la fin de chaque semestre.



## V- NUMÉROS UTILES

### CONTACT ADMINISTRATION ÉCOLE :

Édith HENNAUT : 04.81.65.15.56 / 06.87.89.60.11  
administration@ecoledetheatredelyon.com  
contact@ecoledetheatredelyon.com

### NUMÉROS D'URGENCES :

- POMPIERS : 18
- POLICE SECOURS : 17
- URGENCES MÉDICALES : 15
- SAMU : 04.72.68.93.00
- SOS MÉDECINS : 04.78.83.51.51
- CENTRE ANTI-POISON : 04.72.11.69.11

École de Théâtre de Lyon  
Formation au métier de comédien-ne

Administration : 1 place Chardonnet  
Cours : 53 rue des Tables Claudiennes  
69001 LYON  
Tél 04.81.65.15.56  
[contact@ecoledetheatredelyon.com](mailto:contact@ecoledetheatredelyon.com)  
[www.ecoledetheatredelyon.com](http://www.ecoledetheatredelyon.com)

N° SIRET : 448 230 367 00014  
Code APE : 8552Z  
N° de déclaration d'activité : 82 69 11956 69

## V - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque étudiant doit lire et signer ce règlement, et le remettre à la direction, qui en garde une copie.

### Article 1 : DOCUMENTS À FOURNIR

Tout candidat inscrit doit fournir, en plus du bulletin d'inscription et du paiement, au plus tard deux semaines après la rentrée :

- Une photocopie de la Carte d'Identité
- Une attestation de la Sécurité Sociale
- Une photocopie de la Carte Vitale
- Une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Un Certificat Médical attestant de son aptitude à pratiquer le théâtre, la danse, le combat
- Deux photos d'identité
- 

### Article 2 : DÉLÉGUÉS

Chaque classe doit élire deux délégué.e.s au plus tard deux semaines après la rentrée.

CHARTRE des délégués :

- Les délégués font le lien entre le groupe d'élèves et l'administration.
- Les délégués veillent au bon fonctionnement du groupe, à l'esprit d'équipe, au respect.
- Les délégués sont chargés de faire remonter les demandes et tout dysfonctionnement du groupe à la direction de l'école.
- Les délégués sont tenus d'établir un roulement entre tous les élèves du groupe pour veiller à laisser les lieux propres et rangés après le cours.
- Les délégués doivent être présents aux deux conseils de classe annuels, afin de transmettre à l'équipe pédagogique les questions du groupe d'élèves, et pour recueillir les informations à transmettre au groupe.

### Article 3 : OBLIGATION DE PRÉSENCE

La présence et la ponctualité aux cours sont nécessaires et obligatoires.

Des feuilles d'émargement sont remplies et signées chaque jour par les professeurs.

**a) Retards :** dès le troisième retard de plus de 15 minutes, l'élève ne sera pas accepté en cours.

**b) Absences :** les absences doivent être justifiées. (Par exemple, une mauvaise nuit, un mal de ventre n'excusent pas une absence). Trois absences non justifiées donnent lieu à un entretien avec la direction de l'école et une exclusion de trois jours. Et s'il y a récurrence après cela, à savoir à nouveau 3 absences non justifiées, l'élève reçoit une lettre recommandée qui l'informe de son exclusion définitive.

### Article 4 : RESPECT

Un respect mutuel est attendu de la part de chacun, envers les professeurs et les autres étudiants, envers le personnel administratif, la direction, et envers le voisinage.

#### a) Pendant les cours

- Il est interdit de fumer
  - Il est interdit de boire de l'alcool
  - L'usage, à titre personnel, du téléphone portable est interdit en cours. Tous les téléphones doivent être éteints et déposés dans un local à cet effet en début de cours.
  - Un langage respectueux est attendu de la part de chacun.
- Tout propos irrespectueux envers les intervenants ou la direction donnera lieu à un entretien avec la direction et sera sanctionné par une exclusion de trois jours.
- Tout propos à caractère raciste, sexiste, homophobe, discriminatoire sera sanctionné par une exclusion de trois jours et est passible de poursuites en justice.
- Une tenue décente est exigée.

**b) Pendant les pauses, avec le voisinage**

- Les étudiants sont priés de ne pas parler fort ou crier à l'extérieur de l'école lors de leur arrivée ou de leur départ.
- **Il est interdit de** jeter les mégots de cigarettes sur le trottoir.

**c) Hygiène de vie**

- Le corps, la voix, la mémoire sont les outils principaux du comédien/de la comédienne. Il est donc nécessaire de bien dormir, de se nourrir régulièrement, et de pratiquer un exercice physique.

**Article 5 : UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL**

**a) Propreté des lieux**

Après chaque cours les étudiants délégués doivent veiller à ce que la salle soit rangée et balayée, à ce que la vaisselle utilisée soit lavée, et les toilettes propres.

Un roulement de ménage doit être organisé par les étudiants délégués.

**b) Utilisation des locaux**

- Il est interdit de manger dans la salle au parquet, et dans les salles de spectacles.. Cela est possible dans la salle attenante.
- Chacun doit prendre soin du matériel mis à disposition des élèves par l'école.

Toute détérioration sera sujette à remboursement.

**Article 6 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque élève accepte d'être photographié et filmé lors des cours, des répétitions et des spectacles, et accepte la diffusion de ces images servant à la promotion de l'École de Théâtre de Lyon.

**Article 7 : SPECTACLES**

Chaque élève se doit d'accepter de participer aux spectacles de l'École de Théâtre de Lyon ouverts au public et proposés pendant l'année, sauf exception faite de conditions d'exclusion pouvant être décidées par la direction.

**Article 8 : SECRÉTARIAT**

**a) Toutes les demandes doivent se faire par courriel à l'adresse :**

**contact@ecoledetheatredelyon.com.** Toutefois, une permanence hebdomadaire est prévue au secrétariat : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les élèves sont priés d'effectuer leurs demandes ce jour-là, excepté en cas d'urgence.

**b) Correspondance par courriel**

Le secrétariat communique, tout au long de l'année, des informations par courriel, chaque élève doit donc consulter fréquemment sa messagerie pour se tenir au courant.

**JE, SOUSSIGNÉ ..... M'ENGAGE À RESPECTER TOUT CE QUI EST STIPULÉ CI-DESSUS, DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.**

Fait en 2 exemplaires, à Lyon, le

Signature de l'étudiant précédé de la mention « Lu et approuvé »